

Démarche (conforme à la recommandation du MPOC)

Hierarchie d'options de compensation

- i. créer un habitat similaire sur les lieux des travaux ou à proximité, dans la même unité écologique ;
- ii. créer un habitat similaire dans une autre unité écologique abritant la même population ou la même espèce ;
- iii. augmenter la capacité de production de l'habitat existant sur les lieux des travaux ou à proximité et dans la même unité écologique ;
- iv. augmenter la capacité de production d'une autre unité écologique abritant la même population ou la même espèce ;
- v. augmenter la capacité de production de l'habitat existant, pour une population ou une espèce différente, sur les lieux des travaux ou ailleurs.

Proposition

- Compenser les pertes de productivité en ombles de fontaine par des interventions qui feront du lac à Jack, situé dans le parc des Laurentides
- Lac à Jack recèle une population allopatrique d'ombles de fontaine dont le rendement historique est très élevé (10 kg/ha/an)
 - i. Barrage forestier a été désaffecté pour des raisons de sécurité
 - ii. Baisse substantielle de son rendement (maintenant de l'ordre de 3 kg/ha/an)
- Le projet consiste à construire un nouveau barrage à l'exutoire du lac, et à restaurer ainsi la productivité historique du plan d'eau.
 - iii. Le niveau de ce dernier passerait de 816 m à 821 m.
 - iv. Le barrage, à crête déversante en béton, devra être conforme à la nouvelle *Loi sur la sécurité des barrages*.